



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 133 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice
biennal 2010-2011

Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/578). Dans le cadre de cet examen, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

I. Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

2. L'estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses et les recettes de l'exercice biennal 2010-2011 repose sur les dépenses effectivement engagées au cours des 21 premiers mois de l'exercice, les dépenses prévues pour les 3 derniers mois, l'évolution des taux de change et de l'inflation ainsi que les ajustements au coût de la vie, par rapport aux hypothèses retenues dans le premier rapport (A/65/589).

3. Le Comité consultatif note que ce montant représente une augmentation nette de 40,9 millions de dollars par rapport aux montants des crédits et des prévisions de recettes révisés qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans les sections A à C de sa résolution 65/260. Le montant des dépenses prévues pour l'exercice 2010-2011 devrait s'élever à 5 416,4 millions de dollars, soit une hausse de 49,2 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts (5 367,2 millions de dollars). Le montant des recettes prévues devrait atteindre 601,3 millions de dollars, soit une augmentation de 8,3 millions de dollars par rapport au montant révisé des recettes (593,0 millions de dollars). Le montant des dépenses et des recettes est



récapitulé dans le tableau 1 du second rapport sur l'exécution du budget-programme.

4. L'augmentation nette de 40,9 millions de dollars résulte de l'effet combiné des facteurs suivants : a) une hausse de 139,7 millions de dollars des dépenses prévues imputable aux fluctuations des taux de change (103,7 millions de dollars), à la variation des taux d'inflation (11,9 millions de dollars) et à des dépenses engagées conformément aux dispositions de la résolution 64/246 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2010-2011 et à la suite de décisions d'organes directeurs (24,1 millions de dollars); b) une baisse de 98,8 millions de dollars des dépenses prévues du fait de l'ajustement du coût des postes et d'autres objets de dépense, sur la base de l'estimation à ce stade des dépenses effectives (90,5 millions de dollars), et une augmentation des recettes prévues (8,3 millions de dollars). Les états 1 et 2 du rapport du Secrétaire général récapitulent les prévisions de dépenses par chapitre de budget, objet de dépense et facteur de variation (taux de change, inflation, dépenses imprévues et extraordinaires et décisions des organes directeurs, taux d'occupation des postes et autres facteurs).

Taux de change et inflation

5. Les modifications des prévisions de dépenses imputables à l'évolution des taux de change et de l'inflation sont analysées aux paragraphes 6 à 15 du rapport sur l'exécution du budget-programme. Le tableau 5 fait apparaître la répartition, par lieu d'affectation, des augmentations et diminutions des dépenses prévues dues aux fluctuations de change et à la variation des taux d'inflation. Les états 4 et 5 du rapport du Secrétaire général donnent, pour tous les lieux d'affectation, des précisions sur les taux de change prévus au budget et sur les taux effectifs. Le Comité consultatif note que, pour calculer les effets des fluctuations monétaires observées en 2011, les taux effectivement constatés de janvier à octobre 2011 ont été retenus et les taux enregistrés en octobre ont été extrapolés à novembre et décembre. Il note également que, conformément à la méthode approuvée, lors des calculs qui ont été faits pour déterminer les crédits révisés pour 2011, ont été appliqués les taux du mois d'octobre 2010 pour Addis-Abeba, Nairobi et Mexico, et le taux de change moyen pour les autres lieux d'affectation de façon à aboutir au montant estimatif le plus bas pour chaque lieu d'affectation.

6. Comme il est indiqué au paragraphe 8 du rapport, l'importante augmentation liée aux fluctuations des taux de change (103,7 millions de dollars) résulte de l'affaiblissement général du dollar des États-Unis en 2011 par rapport au niveau de cette devise en 2010 et aux hypothèses retenues à la date où le montant révisé des crédits a été calculé, faiblesse qui s'est traduite par des dépenses supplémentaires dans l'ensemble des lieux d'affectation, à l'exception de Nairobi, d'Addis-Abeba, du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et de Port of Spain, où les taux de change ont évolué favorablement et compensé en partie les augmentations enregistrées ailleurs. Les dépassements qui résultent de ces mouvements défavorables s'élèvent respectivement à 93,3 millions de dollars pour le franc suisse et 5,3 millions de dollars pour l'euro. La dépréciation du dollar a par ailleurs alourdi les dépenses de 3,6 millions de dollars pour le peso chilien, de 3,6 millions pour le baht thaïlandais et de 3,4 millions pour le nouveau shekel.

7. S'agissant en particulier du franc suisse, qui représente l'essentiel de l'augmentation des dépenses à cette rubrique, le Comité consultatif note qu'alors qu'avait été retenu un taux de 1,046 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis, le taux moyen calculé pour 2011, sur la base des taux effectifs jusqu'à octobre et de l'application du taux du mois d'octobre à novembre et décembre, s'est établi à 0,885 franc suisse pour 1 dollar, soit un écart de 15,4 % (A/66/578, par. 8). Le tableau 6 du rapport sur l'exécution du budget-programme indique les taux approuvés pour le franc suisse et l'euro pour les crédits révisés au cours de la dernière décennie, de 2000-2001 à 2010-2011.

8. L'incidence de l'inflation est analysée aux paragraphes 13 à 15 du rapport. Comme il est indiqué, les ajustements liés à l'inflation reposent sur les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation ou sur l'écart entre, d'une part, les indices pris comme hypothèses pour calculer le montant des crédits révisés et, d'autre part, les indices d'ajustement effectivement appliqués à la rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les ajustements au coût de la vie apportés au barème des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées. L'augmentation nette prévue de 11,9 millions de dollars est imputable à l'effet combiné des facteurs suivants : a) une hausse de 12,9 millions de dollars pour l'ensemble des lieux d'affectation au titre des objets de dépense autres que les postes, qui résulte des révisions à la hausse opérées essentiellement pour New York (6,1 millions de dollars), Addis-Abeba (4,8 millions de dollars) et Vienne (0,6 million de dollars); b) une baisse nette de 1 million de dollars au titre des dépenses relatives aux postes, qui tient principalement à des révisions à la baisse opérées pour Genève (6,7 millions de dollars), compensée en partie par une augmentation des dépenses à New York (5,4 millions de dollars) (A/66/578, par. 15; tableau 8).

9. Le Comité consultatif a demandé au Secrétaire général de lui fournir des précisions sur les dispositions prises pour protéger les contributions des États Membres de l'inflation (voir également par. 26 à 34). Il a été informé que les contributions des États Membres libellées en dollars des États-Unis étaient immédiatement placées sur les marchés monétaires aux États-Unis et rémunérées aux taux du marché. Les taux d'intérêt à court terme sont fixés par la Réserve fédérale des États-Unis d'Amérique, qui a pour mission principale la lutte contre l'inflation et la protection de l'emploi. Les intérêts perçus sont enregistrés au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) et reversés aux États Membres (A/66/578, par. 78).

Dépenses imprévues et extraordinaires

10. Les dépassements liés aux dépenses engagées conformément aux dispositions de la résolution 64/246 sont analysés aux paragraphes 16 à 19 et dans le tableau 9 du rapport sur l'exécution du budget-programme. Le montant des dépenses supplémentaires, qui s'élève à 13 168 600 dollars, correspond à des engagements dont le Secrétaire général a attesté qu'ils avaient trait au maintien de la paix et à la sécurité. Il s'agit de dépenses engagées au titre des chapitres 3 (Affaires politiques) (12 920 100 dollars), 5 (Opérations de maintien de la paix) (188 800 dollars) et 23 (Droits de l'homme) (59 700 dollars).

11. Le Comité consultatif relève que les paragraphes 20 à 36 du rapport sur l'exécution du budget-programme font apparaître un montant de 10 934 900 dollars

pour couvrir des dépenses découlant des décisions d'organes directeurs au titre du siège intégré pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq à Bagdad (579 000 dollars), de l'établissement par le Corps commun d'inspection d'un système de suivi en ligne (71 300 dollars), d'une subvention au Tribunal spécial pour la Sierra Leone (8 525 800 dollars) et du transfert du siège sous-régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Mexico (1 758 800 dollars). Le Secrétaire général a présenté un rapport distinct sur la demande de subvention pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (A/66/563). Les observations et recommandations du Comité figurent dans son rapport correspondant (A/66/7/Add.19). Le Comité note que les engagements de dépenses (12 416 300 dollars) autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243 pour couvrir les dépenses liées au progiciel de gestion intégré ne devraient pas être utilisés en 2010-2011 (voir A/65/589; voir également A/66/381 et A/66/7/Add.1).

12. Le rapport sur l'exécution du budget-programme donne également des informations sur la marge de manœuvre, accordée à titre expérimental par l'Assemblée générale dans la résolution 60/283 puis à nouveau dans les résolutions 64/243 et 64/260, dont dispose le Secrétaire général dans l'exécution des budgets pour engager des dépenses jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars (A/66/578, par. 37 à 45). Le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée, pour examen à sa soixante-sixième session, un rapport distinct sur la mise en œuvre de ce pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses (A/66/570), dans lequel il propose de consacrer ce dispositif sous réserve de quelques modifications. Les observations et recommandations du Comité figurent dans son rapport correspondant (A/66/7/Add.18).

13. Le Comité consultatif note que ce pouvoir discrétionnaire a été exercé pour engager des dépenses d'un montant total de 8 906 600 dollars destinées à financer : a) la prorogation du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, en application de la décision 64/553 de l'Assemblée générale, de l'engagement des juges *ad litem* et du personnel d'appui du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies pour leur permettre de résorber l'arriéré d'affaires hérité de l'ancien système d'administration de la justice de l'Organisation (2 038 200 dollars); b) le renforcement de la Section du droit administratif du Bureau de la gestion des ressources humaines (518 900 dollars) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 afin de lui permettre de résorber l'arriéré d'affaires renvoyées par le Tribunal administratif; c) le renforcement du Bureau des affaires juridiques pour la période de juillet à décembre 2010 pour faire face au surcroît de travail lié au nouveau système d'administration de la justice (826 600 dollars); et d) les travaux de reconstruction et de rénovation du siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, à la suite du tremblement de terre de février 2010 (5 522 900 dollars). Le Secrétaire général explique que ces dépenses ont été financées en ayant recours à des économies susceptibles d'être dégagées aux chapitres 3 (Affaires politiques), 5 (Opérations de maintien de la paix), 17 (Développement économique et social en Afrique), 21 (Développement économique et social en Asie occidentale) et 34 (Sûreté et sécurité) (A/66/578, par. 39). Le tableau 10 du rapport du Secrétaire général donne un récapitulatif, par chapitre du budget, des montants réaffectés.

14. Le Comité consultatif note qu'il ne devrait pas être fait usage du pouvoir discrétionnaire en 2011. Le Secrétaire général indique que les dépenses pour le maintien des arrangements temporaires relatifs à l'administration de la justice ont été absorbées dans le cadre des crédits révisés ouverts au titre des chapitres

1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), 8 (Affaires juridiques) et 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines) (A/66/578, par. 41 et 42; voir également A/65/373 et A/65/557).

Taux d'occupation des postes et autres facteurs

15. Une économie d'un montant de 90 464 000 dollars liée au taux d'occupation des postes et autres facteurs est prévue pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette économie correspond aux éléments suivants : a) la différence entre les taux de vacance effectifs et les taux pris pour hypothèses dans les crédits révisés; b) la différence entre, d'une part, les dépenses communes de personnel et les coûts salariaux moyens effectifs et, de l'autre, les coûts standard utilisés pour les crédits révisés; et c) les ajustements apportés aux objets de dépense autres que les postes en fonction des besoins effectifs ou à prévoir avant la fin de l'exercice biennal. Cette diminution nette de 90 464 000 dollars résulte d'une réduction de 11,2 millions de dollars au titre des dépenses relatives aux postes et d'une baisse de 79,3 millions de dollars au titre des objets de dépense autres que les dépenses. Des informations détaillées sont données aux paragraphes 46 à 74 du rapport sur l'exécution du budget-programme.

Ajustement des coûts afférents aux postes

16. L'ajustement des coûts afférents aux postes est expliqué aux paragraphes 48 à 55 du rapport sur l'exécution du budget-programme. La diminution nette de 11,2 millions de dollars au titre des postes correspond à une diminution des dépenses communes de personnel (45,5 millions de dollars), compensée en partie par une augmentation des prévisions concernant les traitements (34,3 millions de dollars). Les taux prévus au budget pour les dépenses communes de personnel (concernant notamment les indemnités pour charges de famille, les primes de sujétion, les primes de mobilité, les indemnités pour frais d'études et les frais de voyage en cas d'évacuation) ont été supérieurs aux taux effectifs observés dans divers lieux d'affectation au cours des 21 premiers mois de l'exercice biennal, d'où une réduction des dépenses à New York (28,6 millions de dollars), Genève (5,5 millions de dollars), Beyrouth (2,1 millions de dollars) et Bangkok (1,5 million de dollars).

17. L'augmentation des prévisions concernant les traitements s'explique par le fait que les taux de vacance de postes ont été inférieurs aux prévisions tant pour les administrateurs que pour les agents des services généraux. Les taux globaux effectifs de vacance de postes inscrits au budget pour les nouveaux postes et les postes reconduits pour 2010-2011 ont été de 10,3 % pour les administrateurs et de 4,9 % pour les agents des services généraux, au regard de taux budgétisés de 9,6 % et 4 % pour les postes permanents et de 50 % et 35 % pour les nouveaux postes, s'agissant, respectivement, des administrateurs et des agents des services généraux. Au 30 septembre 2011, les taux moyens de vacance de postes d'administrateur avaient été respectivement de 8,1 % et 6,2 % pour 2010 et 2011, les taux correspondants pour les postes d'agent des services généraux ayant été de 4,1 % et 4,7 % (voir A/66/578, état 8). Le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau montrant, pour la période allant de 2008 à 2011, les taux de vacance moyens pour les postes inscrits au budget ordinaire, par chapitre et par année (annexe I). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une liste des postes inscrits au budget ordinaire, présentés par chapitre et vacants au 31 octobre 2011, ainsi qu'une

liste des postes qui étaient vacants depuis plus de 12 mois, ces deux listes faisant l'objet des annexes II et III du présent rapport.

18. À la lumière des informations supplémentaires qui lui ont été fournies (voir annexe I du présent rapport), le Comité consultatif relève qu'au 31 octobre 2011, le taux moyen cumulé de vacance de postes pour les 34 chapitres du budget-programme était de 6,1 % pour les administrateurs et de 4,6 % pour les agents des services généraux. À la même date, les taux moyens de vacance de postes s'étaient quelque peu améliorés pour la plupart des chapitres du budget. **Le Comité consultatif demeure cependant préoccupé par le fait que les taux de vacance de postes restent beaucoup plus élevés pour certains chapitres (A/66/578, par. 53 et 54). Par exemple, au 31 octobre 2011, le taux moyen de vacance de postes pour les administrateurs était de 19,1 % pour le chapitre 17 (Développement économique et social en Afrique), 14 % pour le chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), 13,4 % pour le chapitre 30 (Contrôle interne) et 12 % pour le chapitre 18 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique). Le Comité compte que tout sera mis en œuvre pour corriger cette situation.**

19. À la lumière des informations complémentaires qui lui ont été fournies (voir annexe III ci-après), le Comité consultatif relève que 12 postes sont vacants depuis plus d'une année, 9 d'entre eux étant vacants depuis plus de deux ans. Sur ces 12 postes, il est proposé d'en supprimer 2 et d'en convertir 4 dans le projet de budget-programme pour 2012-2013; 2 postes sont en cours de pourvoi; le titulaire d'un poste est en mission; et le titulaire d'un autre poste est en congé spécial sans traitement depuis 2009. **Le Comité réaffirme, comme il l'avait indiqué dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, que le projet de budget-programme devrait préciser en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu (A/66/7, par. 92 et 93). Le Comité compte que le Secrétaire général continuera à vérifier la situation des postes qui restent vacants pendant de longues périodes et à prendre rapidement les mesures voulues pour pourvoir ces postes ou proposer leur suppression.**

Coûts afférents aux voyages

20. Le Comité note que les dépenses prévues pour les voyages du personnel s'élèvent à 87 244 000 dollars, soit une hausse de 5 476 600 dollars par rapport aux crédits révisés de 80 292 100 dollars (voir A/66/578, état 2). Comme indiqué au paragraphe 63 du rapport sur l'exécution du budget-programme, des dépenses supplémentaires sont à prévoir au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (300 000 dollars), 9 (Affaires économiques et sociales) (1,1 million de dollars), 23 (Droits de l'homme) (1,7 million de dollars), 27 (Information) (300 000 dollars), 29 (Bureau de l'informatique et des communications) (300 000 dollars) et 34 (Sûreté et sécurité) (1,8 million de dollars). La hausse est également due à des augmentations de l'indemnité journalière de subsistance pour les voyages officiels. Le tableau 11 du rapport du Secrétaire général établit, à partir de chiffres élaborés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), une comparaison, dans différents lieux d'affectation, entre le taux applicable le premier mois de l'exercice biennal (janvier 2010) et celui en vigueur durant le mois le plus récent (novembre 2011).

21. **Le Comité consultatif continue de se préoccuper des dépassements de coûts observés dans cette catégorie de dépenses et reste persuadé qu'il existe d'importantes possibilités de réduction des dépenses afférentes aux voyages.** Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2010-2011, le Comité avait évoqué la nécessité de s'employer à limiter les voyages et à mettre en œuvre des mesures d'économie (A/66/7, par. 104 et 105). Il avait émis l'espoir que l'on continuerait de réduire les voyages en recourant, dans toute la mesure possible, à la vidéoconférence et aux autres moyens de communication électroniques et aussi en s'appuyant sur le personnel des lieux d'affectation afin de limiter les voyages du personnel qui accompagne les hauts fonctionnaires en déplacement. Le Comité a également noté les mesures prises ou proposées au cours de l'exercice biennal pour s'attaquer aux facteurs qui favorisent la hausse des dépenses afférentes aux voyages, notamment l'obligation de se déplacer en classe économique, quelle que soit la durée du trajet, pour tous les voyages effectués pour les besoins de la formation et financés au moyen du budget ordinaire, et l'obligation de planifier les voyages suffisamment de temps à l'avance pour bénéficier de tarifs avantageux. À cet égard, le Comité a été informé que le Secrétaire général procédait à la révision de l'instruction administrative relative aux voyages. **Le Comité compte que le Secrétaire général instituera des mesures plus strictes permettant de réduire les dépenses afférentes aux voyages. Il recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de soumettre un rapport exhaustif sur les économies réalisées dans ce domaine dans le cadre de son premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.**

Engagements non réglés

22. Au paragraphe 75 du rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général indique que le montant des engagements non réglés à la fin du mois d'octobre 2011 s'établissait à 299,6 millions de dollars. À trois mois de la fin de l'exercice biennal, ce montant est susceptible d'évoluer. Le Comité consultatif rappelle que le montant définitif des engagements non réglés ne pourra être arrêté qu'après la clôture des comptes de l'exercice financier et la vérification des états financiers par les commissaires aux comptes (voir A/64/574, par. 23). Par ailleurs, avec l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), les dépenses seront comptabilisées au moment de la remise des biens et services et non plus en fonction des engagements, ce qui instaurera de nouvelles procédures en matière de gestion des ressources (voir A/66/536, par. 22). **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de procéder, dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, à une analyse des tendances des engagements non réglés observées durant les trois derniers exercices biennaux. Le Comité estime que, dans le cadre de la préparation du passage aux normes IPSAS, les rapports sur l'exécution du budget-programme devraient comporter une analyse plus poussée des tendances et du montant définitif des engagements non réglés, ainsi que des facteurs qui ont empêché les décaissements au cours de l'exercice financier auquel correspondent les engagements de dépenses.**

Chapitres des recettes

23. Les chapitres 76 à 81 du rapport sur l'exécution du budget-programme donnent des informations sur les chapitres des recettes libellés comme suit : chapitre premier

des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel); chapitre 2 (Recettes générales); et chapitre 3 (Services destinés au public). Le tableau 12 présente une synthèse des modifications apportées aux prévisions figurant dans les chapitres des recettes. Comme indiqué, l'augmentation totale enregistrée aux chapitres des recettes s'élève à 8,3 millions de dollars. Elle est le résultat d'une diminution des recettes provenant des contributions du personnel (5,6 millions de dollars) et d'augmentations aux chapitres des recettes générales (10,2 millions de dollars) et des services destinés au public (3,7 millions de dollars). L'augmentation nette au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) résulte de la diminution nette des recettes totales (1 605 000 dollars), qui est plus que largement compensée par la diminution nette des dépenses (5 319 900 dollars). Le Comité consultatif note au paragraphe 80 du rapport sur l'exécution du budget-programme qu'une diminution de 2 645 300 dollars des recettes au titre des services de l'Administration postale résulte principalement des répercussions de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement sur les ventes au Siège. **S'agissant du chapitre 3 des recettes, le Comité estime que le programme d'accueil des visiteurs est une importante activité d'ouverture, qui offre aux visiteurs qui se rendent au Siège l'occasion de s'informer sur l'Organisation des Nations Unies et permet de promouvoir l'image de l'Organisation.**

Indemnités versées en vertu d'arrêtés des tribunaux administratifs

24. Au paragraphe 82 de son rapport, le Secrétaire général indique que, comme le prévoit la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, les dépenses occasionnées par l'indemnisation de fonctionnaires à la suite de jugements des tribunaux du système d'administration de la justice des Nations Unies (d'un montant de 1 370 000 dollars) sont comprises dans le montant définitif des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité a été informé que ces dépenses résultaient d'arrêtés rendus par l'ancien Tribunal administratif des Nations Unies relevant de l'ancien système de justice interne et par les tribunaux administratifs actuels (Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et Tribunal d'appel des Nations Unies), ainsi que de décisions du Groupe du contrôle hiérarchique. Le Comité a également été informé que les indemnités étaient imputées sur les dépenses communes de personnel.

25. Ayant demandé des explications sur la justification de cette procédure, le Comité consultatif a été informé qu'aucun crédit spécifique n'avait été ouvert pour financer ces paiements. Dans la mesure où ces paiements concernaient le personnel, il avait été jugé approprié de les imputer sur les dépenses communes de personnel. Un objet de dépense distinct avait été institué à cet effet. Au paragraphe 91 de sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire apparaître dans le rapport sur l'exécution du budget les dépenses occasionnées par l'indemnisation de fonctionnaires à la suite de jugements du Tribunal administratif des Nations Unies. En conséquence, le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de tout exercice biennal comporte toujours une section intitulée « Indemnités versées à la suite de jugements des tribunaux administratifs des Nations Unies », qui donne des informations sur les dépenses occasionnées par l'indemnisation de fonctionnaires à la suite de jugements du Tribunal administratif des Nations Unies et, plus récemment, du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies. Les observations du Comité sur les indemnités octroyées par les tribunaux

sont consignées dans son rapport sur le système d'administration de la justice (A/66/7/Add.6, par. 89).

II. Moyens possibles de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change et de l'inflation

26. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 52 de sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte, dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme, des moyens possibles de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change et de l'inflation, en s'inspirant des expériences vécues par les autres institutions des Nations Unies. Les paragraphes 83 à 103 du rapport à l'examen expliquent les divers moyens en question. Le Comité a reçu de nouveaux renseignements concernant la chronologie des événements selon la solution proposée et la décision prise par l'Assemblée quant à la résolution générale du problème des dépenses supplémentaires qu'entraînent l'inflation et les fluctuations des devises (voir ci-dessous annexe IV).

27. Dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, le Secrétaire général avait donné un aperçu des divers moyens d'atténuer l'effet des fluctuations des taux de change, en se fondant sur les réponses obtenues de 8 des 15 institutions interrogées par voie de questionnaire (A/65/589, par. 53 à 76 et annexe V). Après avoir examiné ce premier rapport, le Comité consultatif a instamment invité le Secrétaire général à interroger à nouveau les institutions qui n'avaient pas encore répondu afin de pouvoir appuyer sa réflexion sur autant de témoignages que possible. Il a fait observer que l'opération n'avait consisté qu'à s'informer de la pratique de certaines institutions des Nations Unies en ce qui concerne les fluctuations des taux de change et l'inflation, sans tirer aucune analyse ni aucune conclusion. Il a pris note de l'intention du Secrétaire général de s'étendre sur la question dans le deuxième rapport sur l'exécution ou dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/65/604, par. 15).

28. À l'annexe au deuxième rapport, le Secrétaire général résume les réponses reçues des sept institutions jusque-là silencieuses (Bureau international du Travail, Organisation maritime internationale, Fonds international pour le développement agricole, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme alimentaire mondial et Programme commun des Nations Unies sur le sida). Aux paragraphes 89 à 103, il explique également les résultats du travail entrepris par le Secrétariat, en consultation avec deux banques internationales, pour mesurer l'impact des fluctuations des taux de change sur le budget-programme et étudier la possibilité de mettre au point un dispositif de couverture qui réduirait le risque de change. Se fondant sur le montant effectif des opérations en devises réalisées pendant l'exercice biennal 2008-2009, le Secrétaire général conclut que l'exposition de l'Organisation au risque de change concerne surtout deux monnaies : le franc suisse et l'euro, représentant chacun 50 % et 23 % de l'exposition totale à ce risque, et 63 % et 26 % du total des flux de trésorerie à risque. Il ajoute qu'il existe pour ces deux monnaies un marché à terme très liquide et dynamique, ce qui faciliterait une mise en place d'un dispositif de couverture. L'étude en question conclut aussi par la recommandation de cibler ce dispositif sur ces deux seules devises, qui font peser le plus grand risque sur le budget.

29. Dans le rapport à l'examen, le Secrétaire général explique les dispositifs et les stratégies financières que l'on peut utiliser pour parer au risque monétaire : a) les contrats de change à terme, qui sont une convention d'échange de monnaies à une certaine date prédéterminée à un cours convenu aujourd'hui, et dont le coût est nul; b) les options de change, qui donnent le droit, mais non l'obligation, d'acheter une devise à une certaine date future et qui comportent un coût de transaction. Il explique également qu'il est moins cher dans la conjoncture actuelle d'acheter du franc suisse aujourd'hui que d'en acheter à terme, alors que c'est l'inverse pour l'euro. Il fait aussi observer qu'un dispositif de couverture présente un coût d'opportunité : quand on se protège de l'évolution défavorable du dollar des États-Unis, on se prive de la possibilité de profiter de l'évolution opposée. Le dispositif ne permettrait pas de faire systématiquement des économies, il ne ferait que fixer avec certitude le taux de change applicable à l'avenir.

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements supplémentaires quant à la recommandation concernant le dispositif de couverture, à la lumière des événements récents intervenus sur le marché de l'euro. Le Secrétaire général a fait savoir que si l'Assemblée générale décidait de retenir cette option, il recommanderait à l'heure actuelle une couverture assurée par un mécanisme de contrats à terme protégeant des dépenses prévisibles en francs suisses à 75 % pour la première année de l'exercice biennal (2012) et à 50 % pour la deuxième année (2013). Cela représenterait environ 500 millions de dollars, ou 40 % des besoins en francs suisses prévus dans le projet de budget-programme pour 2012-2013, ou encore 7,7 % du montant total du projet. Le Secrétaire général a également fait savoir qu'il ne recommandait pas pour l'instant de dispositif de couverture pour l'euro.

31. Le Comité consultatif apprécie les explications données par le Secrétaire général sur les effets du dispositif de couverture éventuel et sur les dispositions à prendre pour le mettre en place, explications qui, à son avis, permettent de bien comprendre ce que comporte la solution proposée. Cependant, le Secrétaire général ne s'étend pas sur les coûts administratifs ni sur les risques du dispositif envisagé, comme il est dit au paragraphe 99 du rapport. Le Comité prend note de ce que dit le Secrétaire général du dispositif en question – qui devrait faire l'objet d'une comptabilité et d'une gestion musclées, et bénéficier de ressources dont on n'a pas encore déterminé le montant. Le Comité considère donc que le Secrétaire général ne donne pas assez d'informations pour que l'Assemblée générale puisse prendre une décision éclairée sur la solution qu'offre le dispositif de couverture.

32. De surcroît, le Comité consultatif constate qu'un tel dispositif ne réglerait qu'un des aspects de la réévaluation des coûts, qui s'étend non seulement aux fluctuations des monnaies, mais aussi à l'inflation et aux modifications apportées aux prévisions de dépenses. Enfin, le rapport n'offre qu'une solution, celle du dispositif de couverture, pour protéger l'Organisation des fluctuations de deux monnaies, le franc suisse et l'euro. Pour le Comité, le Secrétaire général n'a pas complètement répondu à la demande qu'a formulée l'Assemblée générale au paragraphe 52 de sa résolution 64/243.

33. Par conséquent, le Comité consultatif recommande de prier le Secrétaire général d'étudier et d'analyser à fond les autres solutions qui s'offrent pour régler les différents aspects de la méthode de réévaluation des coûts

actuellement appliquée, y compris la pratique consistant à réévaluer les montants prévus au budget-programme quatre fois par cycle budgétaire. Le Secrétaire général devrait rester attentif aux témoignages des autres institutions des Nations Unies et voir dans quelle mesure leurs enseignements peuvent se transposer à l'Organisation. L'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général de lui faire un rapport complet sur les solutions méthodologiques applicables à la réévaluation et de lui présenter l'analyse des risques et des besoins en ressources propres à chacune. Le Comité considère que le Secrétaire général devrait aussi, pour faciliter l'étude de la question, présenter un rapport distinct de son rapport d'exécution, afin que l'Assemblée puisse s'en saisir au plus tard à la partie principale de sa soixante-septième session.

34. La décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre figure au paragraphe 104 du rapport. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général, y compris les renseignements fournis sur les diverses solutions qui permettraient de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change et de l'inflation, sous réserve qu'il présente le rapport dont il est question au paragraphe 33 ci-dessus. Il recommande également à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions de dépenses révisées de l'exercice biennal 2010-2011 exposées au paragraphe 5 du rapport sur l'exécution du budget-programme, ainsi que le montant estimatif des recettes correspondantes, indiquées au paragraphe 76 du même document.**

Annexe I

Taux moyen de vacance de postes, par chapitre du budget (2008-2011)

Chapitre	2008		2009		2010		2011	
	Administrateurs	Agents des services généraux	Administrateurs	Agents des services généraux	Administrateurs	Agents des services généraux	Administrateurs	Agents des services généraux
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	16,4	10,8	16,2	10,0	9,2	4,5	4,4	3,9
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	8,5	2,3	6,7	3,5	6,1	3,3	5,3	5,5
3. Affaires politiques	6,4	6,7	15,1	4,5	9,1	7,5	5,3	5,2
4. Désarmement	0,9	1,2	2,0	3,6	7,1	—	3,4	—
5. Opérations de maintien de la paix	13,1	7,9	16,3	9,9	13,1	11,5	14,0	13,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	16,2	—	5,7	—	—	—	—	—
7. Cour internationale de Justice	13,0	2,3	8,3	0,9	13,8	3,5	1,7	2,5
8. Affaires juridiques	4,0	1,1	2,5	1,0	4,0	3,1	4,0	2,0
9. Affaires économiques et sociales	6,2	4,6	7,9	6,9	10,4	4,6	5,6	4,7
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	14,4	14,6	27,0	2,1	17,8	—	17,1	—
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	27,7	23,5	36,5	4,2	26,0	2,5	20,4	1,0
12. Commerce et développement	1,1	3,6	4,3	2,3	3,0	2,3	3,3	2,2
14. Environnement	—	3,0	—	—	0,8	—	0,6	—
15. Établissements humains	3,7	—	0,5	—	0,7	—	—	—
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	—	—	0,1	—	0,8	—	0,2	—
17. Développement économique et social en Afrique	16,2	0,2	20,6	3,0	21,0	12,7	19,1	12,7
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	6,5	2,6	12,7	3,5	12,1	5,1	12,0	2,4
19. Développement économique en Europe	3,3	4,0	7,2	4,1	6,9	1,8	6,2	2,3
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	4,4	1,5	10,0	3,2	6,5	1,1	4,9	1,3
21. Développement économique et social en Asie occidentale	19,2	4,1	23,9	3,1	18,2	0,8	10,4	1,2
23. Droits de l'homme	13,6	2,9	12,3	5,8	8,5	1,8	5,5	2,3

Chapitre	2008		2009		2010		2011	
	<i>Administrateurs généraux</i>		<i>Administrateurs généraux</i>		<i>Administrateurs généraux</i>		<i>Administrateurs généraux</i>	
	<i>Agents des services</i>	<i>Agents des services</i>	<i>Agents des services</i>	<i>Agents des services</i>	<i>Agents des services</i>	<i>Agents des services</i>	<i>Agents des services</i>	<i>Agents des services</i>
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	–	–	12,5	–	–	–	–	–
25. Réfugiés de Palestine	10,9	6,8	6,8	8,3	4,3	7,6	0,9	3,6
26. Aide humanitaire	2,1	–	1,7	–	2,2	–	2,1	–
27. Information	4,5	3,3	5,0	3,7	4,7	4,5	3,4	4,5
28. Gestion et services centraux d'appui	8,3	2,9	3,4	2,1	2,2	0,4	2,9	1,4
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	–	–	14,8	9,7	10,5	1,8	5,1	2,5
30. Contrôle interne	12,5	7,9	8,2	2,3	20,8	8,3	13,4	7,0
34. Sûreté et sécurité	8,6	2,6	10,7	13,3	19,2	4,4	11,9	4,1
37. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)	–	–	–	–	–	–	20,7	36,0
Total	8,2	3,2	9,1	3,8	8,1	4,1	6,1	4,6

Annexe II

**Postes autorisés au titre du budget ordinaire non pourvus
au 31 octobre 2011**

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Nombre de postes vacants et classe</i>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	8	4	4	1 D-1, 3 P-5, 1 G(1°C), 3 G(AC)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	133	68	65	1 D-2, 6 P-5, 22 P-4, 34 P-3, 5 P-2/1, 3 G(1°C), 50 G(AC), 12 CM
3. Affaires politiques	11	9	2	1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 1 G(AC), 1 ASS
4. Désarmement	1	1	–	1 P-2/1
5. Opérations de maintien de la paix	35	4	31	1 D-2, 1 P-3, 2 P-2/1, 16 AL, 15 SM
7. Cour internationale de Justice	3	1	2	1 P-4, 2 G(AC)
8. Affaires juridiques	6	3	3	2 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 2 G(AC)
9. Affaires économiques et sociales	26	10	16	3 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 2 G(1°C), 14 G(AC)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	3	3	–	1 D-2, 1 P-3, 1 P-2/1
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5	5	–	1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3
12. Commerce et développement	15	11	4	2 D-1, 5 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C), 3 G(AC)
17. Développement économique et social en Afrique	61	35	26	1 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 10 P-3, 4 P-2/1, 22 AL, 1 SM, 3 AN
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	27	18	9	1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 9 AL
19. Développement économique en Europe	8	6	2	1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 1 G(AC)
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	13	10	3	2 D-1, 3 P-4, 2 P-3, 3 P-2/1, 3 AL
21. Développement économique et social en Asie occidentale	8	8	–	2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1
23. Droits de l'homme	10	9	1	2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 1 G(AC)
25. Réfugiés de Palestine	3	2	1	2 P-4, 1 G(AC)
26. Aide humanitaire	1	1	–	1 P-2/1
27. Information	21	7	14	3 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 11 AL, 3 AN
28. Gestion et services centraux d'appui	30	7	23	1 D-2, 1 P-4, 1 P-3, 4 P-2/1, 1 G(1°C), 16 G(AC), 6 CM
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	2	2	–	1 P-4, 1 P-2/1
30. Contrôle interne	9	7	2	1 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 1 G(AC)
34. Sûreté et sécurité	40	8	32	2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 3 G(AC), 18 ASS, 11 AL

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Nombre de postes vacants et classe</i>
37. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)	5	–	5	5 G(AC)
Total partiel	484	239	245	1 SGA, 4 D-2, 10 D-1, 38 P-5, 73 P-4, 77 P-3, 36 P-2/1, 11 G(1^{re}C), 103 G(AC), 18 CM, 19 ASS, 72 AL, 16 SM, 6 AN
Chapitre 3 des recettes				
Services destinés au public	14	2	12	2 P-4, 1 P-2/1, 12 G(AC)
Total	498	241	257	1 SGA, 4 D-2, 10 D-1, 38 P-5, 74 P-4, 77 P-3, 37 P-2/1, 11 G(1^{re}C), 115 G(AC), 18 CM, 19 ASS, 72 AL, 16 SM, 6 AN

Abréviations : SM : agent du Service mobile; G(1^{re}C) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; ASS : agent du Service de sécurité; CM : agent des corps de métier; SGA : secrétaire général adjoint.

Annexe III

Postes autorisés au titre du budget ordinaire vacants depuis un an ou plus

Chapitre	Classe	Situation
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	2 CM ^a	Il est proposé de supprimer ces postes pour l'exercice biennal 2012-2013.
5. Opérations de maintien de la paix ; Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	4 SM ^b	Il est proposé de transformer ces postes d'agent du Service mobile en postes d'administrateur recruté sur le plan national, conformément au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le recrutement est suspendu dans l'attente de la décision de l'Assemblée générale concernant la transformation des postes.
	1 SM ^b	Le recrutement est en cours : le poste sera pourvu sous peu.
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	1 SGA ^b	Poste vacant depuis le 1 ^{er} mai 2007
17. Développement économique et social en Afrique	1 P-4 ^b	Le titulaire est en congé spécial sans traitement depuis 2009.
	1 AN ^b	Un candidat, qui avait été sélectionné, a décliné l'offre. En l'absence d'autre candidat ayant fait l'objet d'une recommandation, l'avis de vacance a de nouveau été publié et une personne devrait être recrutée d'ici au 31 décembre 2011.
21. Développement économique et social en Asie occidentale	1 P-4 ^b	Le poste est vacant depuis le 1 ^{er} octobre 2009. Un avis de vacance a été publié puis annulé faute de candidats possédant les qualifications requises.
30. Bureau des services de contrôle interne	1 G(AC) ^a	Le titulaire du poste est en détachement.

Abréviations : SM : agent du service mobile; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AN : administrateur recruté sur le plan national; CM : agent des corps de métier; SGA : secrétaire général adjoint.

^a Vacant depuis un an.

^b Vacant depuis deux ans.

Annexe IV

Historique des propositions soumises à l'Assemblée générale et des décisions prises par celle-ci quant à la résolution générale du problème des dépenses supplémentaires qu'entraînent l'inflation et les fluctuations des taux de change

Année	Assemblée générale		Rapport du Secrétaire général		Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		Comité des commissaires aux comptes	
	Résolution ou décision	Teneur	Cote	Titre	Cote	Titre	Cote	Titre
Années 70		Un groupe de travail composé de représentants des 13 États Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale a été chargé d'examiner les solutions qui pourraient être apportées aux difficultés liées aux incidences de l'instabilité chronique des taux de change et de l'inflation sur les budgets du système des Nations Unies. L'Assemblée a étudié les propositions présentées par le Groupe dans son rapport (A/9773) et constaté qu'aucune solution visant à remplacer les mesures en vigueur ne recueillait l'assentiment général.						
1986	41/213 (annexe I, par. 10)	Il faut aussi trouver une solution globale au problème posé par l'ensemble des dépenses additionnelles, y compris celles qui sont dues à l'inflation et aux fluctuations des taux de change. Il est souhaitable de trouver une place à ces dépenses, dans les limites	A/42/225 et Add.1	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies – Questions relatives au budget-programme :	A/42/7	Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989		

Année	Assemblée générale		Rapport du Secrétaire général		Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		Comité des commissaires aux comptes	
	Résolution ou décision	Teneur	Cote	Titre	Cote	Titre	Cote	Titre
1988		générales du budget, soit en constituant une réserve soit en leur consacrant une partie distincte du fonds de réserve visé au paragraphe 8. Le Secrétaire général devra examiner tous les aspects de la question et faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination.		inflation et fluctuations monétaires, et montant du fonds de réserve	A/43/929	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies – Plan général du budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 – Questions relatives au budget-programme : utilisation et fonctionnement du fonds de réserve		

Année	Assemblée générale		Rapport du Secrétaire général		Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		Comité des commissaires aux comptes	
	Résolution ou décision	Teneur	Cote	Titre	Cote	Titre	Cote	Titre
1988	43/214 (par. 10)	Approuve la notion de réserve, prie le Secrétaire général de formuler et de lui soumettre à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un ensemble de procédures qui régiraient le fonctionnement de la réserve et décide d'examiner plus avant, à ladite session, la question de la constitution d'une telle réserve pour l'exercice biennal 1990-1991	A/44/665	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies – Constitution et fonctionnement d'une réserve	A/44/729	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies – Constitution et fonctionnement d'une réserve		
1989	44/200 B (par. 5)	Décide, compte tenu des imperfections du système actuel, de poursuivre l'étude de la question de la solution globale à apporter au problème posé par l'ensemble des dépenses additionnelles, y compris celles qui sont dues à l'inflation et aux fluctuations des taux de change, et de l'examiner de nouveau à sa quarante-sixième session						
1992	47/212 (sect. III, par. 1)	Approuve le nouveau mode de présentation du budget qui a été proposé et les conclusions et recommandations à ce sujet par le Comité du						

Année	Assemblée générale		Rapport du Secrétaire général		Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		Comité des commissaires aux comptes	
	Résolution ou décision	Teneur	Cote	Titre	Cote	Titre	Cote	Titre
1996		programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et invite le Secrétaire général à continuer d'améliorer la présentation du budget-programme, notamment pour faciliter une comparaison, par objet, des crédits et des dépenses effectives			A/51/7/Add.6 (par. 5)	Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 – Premier rapport sur l'exécution du budget-programme		
1996	51/220 (par. 10)	Prie le Secrétaire général d'établir un document directif détaillé dans lequel il examinera sous tous ses aspects, en vue d'y trouver une solution globale, la question de toutes les dépenses additionnelles visées aux paragraphes 10 et 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, y compris celles qui se rapportent au maintien de la paix et de la sécurité ou tiennent à l'inflation ou aux fluctuations monétaires, et de lui présenter ce document le 31 mai 1997 au plus tard, par	A/C.5/51/57	Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997	A/52/7/Add.2	Budget-programme de l'exercice biennal de 1996-1997 – Troisième rapport		

Année	Assemblée générale		Rapport du Secrétaire général		Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		Comité des commissaires aux comptes	
	Résolution ou décision	Teneur	Cote	Titre	Cote	Titre	Cote	Titre
1999	Décision 54/481	l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires Prend acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/51/57) concernant les dépenses additionnelles visées aux paragraphes 10 et 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée, en date du 19 décembre 1986, et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Add.2), et prie le Secrétaire général de tenir l'Assemblée informée des problèmes liés à l'inflation et aux fluctuations des taux de change dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget						
2001	56/253 (par. 44)	Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session l'analyse actualisée de la solution d'ensemble qui pourrait être apportée au problème des dépenses supplémentaires qu'entraînent l'inflation et les fluctuations des taux de change, en tenant compte des dispositions de sa résolution 41/213	A/57/471	Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires	A/57/7/Add.14 (sect. IV)	Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires		

Année	Assemblée générale		Rapport du Secrétaire général		Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		Comité des commissaires aux comptes	
	Résolution ou décision	Teneur	Cote	Titre	Cote	Titre	Cote	Titre
2002	Décision 57/576	Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires (A/57/471) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.14), décide de poursuivre l'examen de cette question lors de la partie principale de sa cinquante-huitième session, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, et prie le Secrétaire général de lui présenter alors pour examen un rapport contenant une analyse comparative des pratiques suivies en la matière par les autres organisations internationales	A/58/400	Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires	A/58/7/Add.5 (sect. IV)	Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires		
2003	58/270 (par. 11)	Prie le Comité des commissaires aux comptes, agissant en consultation avec le Secrétaire général, d'examiner la méthode applicable à la réévaluation des coûts et de lui rendre compte de ses conclusions à sa cinquante-neuvième					A/59/5 (vol. I) (chap. II, par. 175)	Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Année	Assemblée générale		Rapport du Secrétaire général		Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		Comité des commissaires aux comptes	
	Résolution ou décision	Teneur	Cote	Titre	Cote	Titre	Cote	Titre
2006		session, notamment en proposant le mécanisme le plus indiqué pour gérer les aspects de la méthode de réévaluation des coûts qui ont trait aux monnaies	A/60/6 (Introduction)	Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 – Avant-propos et introduction	A/60/7 (chap. I, par. 100 et 101)	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires – Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007		
2006	Soixantième session	L'Assemblée générale n'a pris aucune décision à la partie principale de sa soixantième session.						
2006			A/60/692 et Corr.1 et 2 (proposition 17)	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale	A/60/735 et Corr.1	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale		
2006			A/60/846/Add.3	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé	A/60/870	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé		
2006	60/283 (partie VII, par. 1)	Décide de remettre son examen des propositions ci-après figurant dans l'additif au rapport sur les pratiques de gestion financière						

Année	Assemblée générale		Rapport du Secrétaire général		Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		Comité des commissaires aux comptes	
	Résolution ou décision	Teneur	Cote	Titre	Cote	Titre	Cote	Titre
2008		(A/60/846/Add.3) : création d'un fonds de réserve [par. 112, p) et q)], à examiner dans le contexte du budget- programme pour l'exercice biennal 2008- 2009			A/63/620	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (annexe IV : Ajustement du montant des crédits ouverts : méthode d'actualisation des coûts)		
2008	63/263 (sect. XII, par. 4)	Fait sien le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/620), et prie le Secrétaire général d'étudier les méthodes d'actualisation des coûts appliquées par d'autres organisations internationales par rapport à celles utilisées par le Secrétariat, en tenant compte de la singularité de l'Organisation des Nations Unies, et de lui rendre compte à ce sujet dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget- programme de l'exercice biennal 2008-2009	A/64/545	Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009				

<i>Année</i>	<i>Assemblée générale</i>		<i>Rapport du Secrétaire général</i>		<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>		<i>Comité des commissaires aux comptes</i>	
	<i>Résolution ou décision</i>	<i>Teneur</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
2009	64/243 (par. 52)	Prie le Secrétaire général de rendre compte, dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme, des moyens possibles de protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change et l'inflation, en s'inspirant de l'expérience d'autres organismes du système des Nations Unies comme indiqué à la section V du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009	A/65/589	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011	A/65/604	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011		
2010	65/259 (sect. XVIII, par. 3)	Fait siennes, sous réserve des dispositions de la présente résolution, les observations et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/604)	A/66/578	Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011				